

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.83 Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris au projet de Maison des médias libres.

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu relatif au soutien de la Mairie du 11^e arrondissement au projet de Maison des médias libres adopté sur proposition des élu·e·s communistes lors du Conseil du 11^e arrondissement le jeudi 24 janvier 2019 ;

Considérant que le droit à l'information et la liberté d'expression sont des éléments garants du fonctionnement démocratique d'une nation ;

Considérant les difficultés économiques rencontrées par la presse, et notamment la presse écrite d'information et d'opinion ;

Considérant la concentration croissante des entreprises de presse nuisant au pluralisme de l'information

Considérant que la France pointe au 33^e rang seulement du classement mondial de la liberté de la presse 2018 établi par Reporters sans frontières ;

Considérant que le débat sur les fausses informations, la confiance du public dans les médias et l'influence des réseaux sociaux sur la formation de l'opinion publique ravive la nécessité de faire vivre et de défendre le droit à l'information par des actions de promotion d'une information rigoureuse, libre et indépendante, en direction d'un large public ;

Considérant que l'attentat du 7 janvier 2015 visant Charlie Hebdo en plein cœur de notre ville a prouvé que la liberté de la presse était une cible et considérant l'attachement des habitant·e·s de Paris à cette liberté de la presse comme ils l'ont manifesté dans les jours qui ont suivi ;

Considérant le projet de Maison des médias libres porté par plus de 70 structures, parmi lesquelles des médias indépendants, des diffuseurs, des producteurs, des structures professionnelles de l'édition et de la formation, des éditeurs, des structures de l'éducation populaire et des ateliers d'artistes ;

Considérant que ce projet a pour objectif d'être un lieu public de rencontre, d'échange, d'exposition et de formation autour des métiers du journalisme, dont l'ouverture peut permettre de remédier à la défiance des médias qui croit chez une part importante de la population ;

Considérant la grande diversité des promoteurs de ce projet, qui en garantit le pluralisme ;
Considérant la dimension citoyenne et éducative du projet ;

Considérant que ce projet, inscrit au concours réinventer Paris 2, n'a pas été retenu pour l'attribution de l'ancien bâtiment industriel, « Le Transfo », 69 boulevard de Charonne dans le 11^e arrondissement ;

Considérant qu'il n'existe pas à Paris de lieu dédié à la liberté de la presse ;

Sur proposition de François Vauglin et des élus du Groupe socialiste et apparentés, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que soient engagées des démarches pour rechercher avant l'été un site alternatif, cohérent avec la taille, l'esprit et la portée du projet présenté sur le site Charonne, permettant d'accueillir la maison des médias libres dans le 11^e arrondissement ou à défaut dans un autre arrondissement parisien.